

---

---

**AUX VAINQUEURS****D E****LA BASTILLE.**

---

**L**A Patrie avoit contracté une dette grande & sacrée envers ceux de ses enfans qui ont exposé leurs vies pour rompre ses fers : surtout envers ceux qui, au péril de leurs jours, ont renversé cette forteresse formidable, confidente affreuse des horribles vengeances ministérielles : cette forteresse hideuse qui, en écrasant la Capitale, offroit perpétuellement à ses habitants l'image flétrissante de la servitude.

Ce n'étoit pas assez d'avoir rendu les honneurs funèbres aux braves Citoyens qui ont perdu la vie dans l'attaque mémorable de la

Bastille , il falloit encore pourvoir aux besoins de leurs veuves & de leurs enfans : il falloit encore témoigner sa gratitude aux survivants dont le courage a décidé cette glorieuse victoire.

La Capitale qui jouissoit le plus immédiatement des suites heureuses de cette grande action , étoit la première obligée envers ces généreux libérateurs. C'est d'elle aussi que M. de la Fayette a d'abord excité la reconnaissance.

Il a parlé : & , sur ses motions , l'assemblée de la Commune a nommé un Comité particulier pour s'occuper des moyens de reconnoître le service inappréciable rendu à la Patrie.

Il a parlé : & , pour conserver d'aussi précieux défenseurs , on a formé ces compagnies connues sous le nom de *Volontaires de la Bastille*.



Il a parlé enfin : & il a détruit l'erreur des Districts qui , égarés un moment par l'ardeur même de leur patriotisme , s'étoient d'abord opposés à la formation de ce corps.

Mais si la ville de Paris étoit la première obligée , elle ne l'étoit pas seule.

La chute de la Bastille a décidé de la liberté de toute la France. La Nation entière devoit donc contribuer à la récompense de ceux , de qui elle a reçu cet inestimable bienfait. C'étoit des mains de la Nation que les libérateurs de la Nation devoient recevoir leur couronne.

Cette réflexion n'a point échappé à la sagacité du Général ; & il a sollicité l'Assemblée Nationale de leur donner , au nom de la même Nation , le témoignage de reconnoissance qui leur étoit dû.

Le jour que le Maire est venu proposer à l'Assemblée le pacte fédératif général , cette

fête patriotique qui réunira tous les François autour de l'autel de la Patrie ; M. de la Rochefoucaud , ce bon citoyen si ardent ami de la vraie liberté , a demandé que l'Assemblée Nationale donnât aux vainqueurs de la Bastille une distinction honorable , & qu'à ces marques d'honneur , elle ajoutât un sort pour les veuves & les enfans des braves patriotes que le fer a moissonnés dans cette circonstance , & assignât des secours à ceux qui pouvoient en avoir besoin.

L'Assemblée a pris cette motion en considération , & a décrété le renvoi de cette affaire aux Comités des finances & des pensions , pour lui en faire leur rapport.

Mardi dernier M. le Maire & le Commandant Général se sont rendus à l'Assemblée pour assister aux rapports des Comités & appuyer la cause des vainqueurs de la Bastille. M. le baron de Menou s'est joint à eux , & , marchant

sur leurs traces, il a uni ses efforts aux leurs, & a fait aussi une motion à ce sujet.

Jeudi dernier, en vertu de celle de M. de la Rochefoucaud, M. l'abbé Goultès, membre du Comité des finances, a fait un rapport portant que le Comité s'étant occupé de la mission qui lui avoit été donnée par le décret de samedi, sur les indemnités à accorder aux citoyens qui ont souffert dans la révolution, & particulièrement aux veuves & aux enfants des vainqueurs de la Bastille, il alloit rendre compte des pertes, malheurs & dommages éprouvés par quelques citoyens à l'occasion de la révolution, & proposer des indemnités convenables à mesure que les faits seroient constatés.

Cette proposition a éprouvé quelque résistance; on en a demandé l'ajournement. M. le Chapelier s'y est opposé, en observant que les ajournements faisoient perdre beaucoup de temps. « Voilà un an, a-t-il ajouté, que de » braves Citoyens ont pris la Bastille, sans » que vous vous soyez occupé de leur sort ».

M. Camus a dit que le Comité des pensions devoit proposer incessamment de fixer la quantité des pensions & gratifications qui pourront être accordées , & de déterminer une somme pour donner des secours à ceux qui ont souffert dans la révolution ; que le Comité présenteroit ce travail aussitôt que l'Assemblée le trouveroit convenable , & qu'il lui paroissoit convenable d'attendre pour prendre cet objet en son entier.

M. le Chapelier s'est encore opposé à un décret général , il en a demandé un particulier pour les vainqueurs de la Bastille.

Enfin , l'Assemblée a ordonné que le Comité des pensions présenteroit incessamment un projet de décret concernant les *Vainqueurs de la Bastille*.

MM. Bailly , de la Fayette , & de la Rochefoucaud qui ont fixé tous les yeux sur cet objet de la reconnoissance publique ; MM. de Menou , & le Chapelier qui se sont

( 7 )

jointes aux sollicitations du Maire & du Général ;  
mettant beaucoup d'ardeur à cette affaire , il  
y a lieu de croire qu'elle sera bientôt termi-  
née.

Ainsi nos braves libérateurs recevront bientôt  
une récompense digne des efforts généreux qu'ils  
ont faits pour nous.

*FIN.*

---

De l'Imprimerie de GUILLAUME *Junior* , rue  
de Savoye , N<sup>o</sup>. II.

( )

... M... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

M I M

... ..  
... ..